



ANNE CATHERINE  
WAGNER

# COOPÉRER

LES SCOP ET LA FABRIQUE  
DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

CNRS EDITIONS



Coopérer



Anne Catherine Wagner

# Coopérer

Les Scop  
et la fabrique de l'intérêt collectif

**CNRS ÉDITIONS**

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Collection « Culture & Société »  
dirigée par Gisèle Sapiro

- Gisèle Sapiro (dir.), *Translatio. Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation*, 2008.
- Ioana Popa, *Traduire sous contraintes. Littérature et communisme (1947-1989)*, 2010.
- Bertrand Réau, *Les Français et les Vacances. Sociologie des pratiques et des offres*, 2011.
- Arnault Skornicki, *L'Économiste, la cour et la patrie*, 2011.
- Odile Henry, *Les Guérisseurs de l'économie. Sociogenèse du métier de consultant (1900-1944)*, 2012.
- Vanessa Codaccioni, *Punir les opposants. PCF et procès politiques (1947-1962)*, 2013.
- Alain Quemin, *Les Stars de l'art contemporain. Notoriété et consécration dans les arts visuels*, 2013.
- Hélène Charron, *Les Formes de l'illégitimité intellectuelle. Les femmes dans les sciences sociales françaises (1890-1940)*, 2013.
- Anna Boschetti, *Ismes. Du réalisme au postmodernisme*, 2014.
- Yves Gingras, *Controverses. Accords et désaccords en sciences humaines et sociales*, 2014.
- Éric Brun, *Les Situationnistes. Une avant-garde totale*, 2014.
- Johanna Siméant (dir.), *Guide de l'enquête globale en sciences sociales*, 2015.
- Pascal Durand et Sarah Sindaco (dir.), *Le Discours « néo-réactionnaire »*, 2015.
- Séverine Sofio, *Artistes femmes. La parenthèse enchantée, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, 2016.
- Julien Duval, *Le Cinéma au XX<sup>e</sup> siècle. Entre loi du marché et règles de l'art*, 2016.
- Claire Ducournau, *La Fabrique des classiques africains. Écrivains d'Afrique subsaharienne francophone (1960-2012)*, 2017.
- Gisèle Sapiro et Cécile Rabot (dir.), *Profession ? Écrivain*, 2017.
- Boris Gobille, *Le Mai 68 des écrivains. Crise politique et avant-gardes littéraires*, 2018.
- Tristan Leperlier, *Algérie, les écrivains de la décennie noire*, 2018.
- Mathieu Hauchecorne, *La Gauche américaine en France. La réception de John Rawls et des théories de la justice*, 2019.
- Franco Monetti, *Le Roman de formation*, 2019.
- Johan Heilbron, *La Sociologie française. Sociogenèse d'une tradition nationale*, 2020.
- Gisèle Sapiro (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, 2020.
- Pascale Goetschel, *Une autre histoire du théâtre. Discours de crise et pratiques spectaculaires. France, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, 2020.
- Sébastien Lemerle, *Le Cerveau reptilien. Sur la popularité d'une erreur scientifique*, 2021.
- Pierig Humeau, *À corps et à cris. Sociologie des punks français*, 2021.
- Alain Quemin, *Le Monde des galeries. Art contemporain, structure du marché et internationalisation*, 2021.
- Delphine Dulong, *Premier ministre*, 2021.

# Remerciements

Ce livre repose sur les nombreux témoignages des coopérateurs et coopératrices qui m'ont reçue dans leur Scop, ont répondu patiemment à mes demandes d'entretiens souvent répétées, et m'ont donné accès, avec confiance et générosité, aux archives et documents sur leur entreprise. Qu'ils trouvent ici toute l'expression de ma reconnaissance.

Mon enquête a bénéficié du soutien de la Confédération générale des Scop. Je remercie particulièrement Catherine Friedrich et Alamanda Crestani-Bertin pour les données qu'elles ont mises à ma disposition.

Je remercie les responsables et les participants de la formation « Business management » de l'université de Paris Dauphine pour leur accueil et pour l'aide qu'ils ont apporté à l'enquête par questionnaire.

Ma reconnaissance va aux institutions qui ont rendu possible cette recherche : le CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique), qui a été un appui institutionnel et intellectuel précieux, le labex Tepsis qui a financé l'enquête de terrain, et l'IRISSO (Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales) qui m'a si bien accueillie lors de ma délégation CNRS.

Plusieurs découvertes résultent du travail de Pernelle Issenhuth, ingénieure d'études au CESSP, qui a réalisé le traitement et l'analyse des données statistiques. Qu'elle soit ici remerciée.

Ma gratitude va à tous mes collègues et amis avec qui j'ai échangé aux diverses étapes de ce travail. Delphine Serre m'a encouragée à entreprendre cette nouvelle recherche, m'a aidé à l'élaborer, et a relu mon premier article. Ce texte doit beaucoup aux pistes qui sont nées des longues séances de travail avec Laurence Proteau, et à ses relectures avisées de nombreux chapitres. Merci à Wilfried Lignier pour sa lecture et ses idées lumineuses, ainsi qu'à Maxime Quijoux pour nos échanges depuis le début de cette recherche. Je remercie enfin Gisèle Sapiro pour ses encouragements, sa lecture attentive et ses suggestions.





# Introduction

Dans une économie globalisée, les lieux de décision échappent de plus en plus à celles et ceux qui en subissent les conséquences. Le pouvoir se concentre dans les grandes entreprises, et s'éloigne des unités de production. Cette distance n'est pas seulement spatiale, elle est aussi sociale et cognitive. La doctrine néolibérale affirme que l'entreprise doit se financer sur le marché mondialisé des capitaux ; les actionnaires prennent leurs décisions de placement en fonction des gains financiers escomptés de leurs titres, selon les lois froides de l'intérêt et du calcul. La focalisation sur la valeur actionnariale conduit à des choix dont le sens échappe aux salarié-es, voire, quelquefois, aux équipes dirigeantes locales<sup>1</sup>. Des entreprises même rentables et performantes peuvent être sommées de se « restructurer » ; des productions sont stoppées en dépit de leur utilité sociale, des entreprises fournissant un marché local sont délocalisées dans des pays lointains à bas salaires ou à faible fiscalité, au mépris de considérations écologiques et sociales. Partout, la précarité et l'insécurité de l'emploi augmentent. Les enquêtes montrent que le management par la valeur actionnariale se traduit par une intensification et une perte de sens du travail, par une montée inédite des risques psychosociaux et de la souffrance au travail<sup>2</sup>.

Ces formes de domination liées à la financiarisation de l'économie s'imposent-elles implacablement et uniformément ? Toute forme de réappropriation par les salarié-es de la maîtrise de leurs activités est-elle vouée à l'échec ?

---

1. Dans cet ouvrage, on utilisera l'écriture inclusive dans les substantifs désignant des populations pour marquer leur mixité (le cas échéant), mais par convention pas pour les accords. L'écriture inclusive ne sera pas employée pour désigner des groupes composés exclusivement ou quasi exclusivement soit d'hommes, soit de femmes, ni pour restituer les résultats de publications qui n'utilisent pas l'écriture inclusive.

2. Thomas Coutrot, *Libérer le travail. Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*, Paris, Le Seuil, 2018.

C'est de ces interrogations qu'est né le projet de se pencher sur les Scop, les Sociétés coopératives et participatives, les anciennes Sociétés coopératives ouvrières de production. Ces entreprises prévoient en effet des dispositifs pour se préserver des opérations spéculatives et pour assurer un contrôle sur la production et les décisions. Dans les Scop, les salarié-es détiennent au moins 51 % du capital social de l'entreprise et 65 % des droits de vote. Ils élisent les membres du conseil d'administration comme de l'équipe dirigeante et prennent part aux grandes décisions stratégiques selon le principe égalitaire « une personne, une voix », quel que soit le montant du capital détenu. Les règles de partage des bénéfices favorisent en outre la redistribution au personnel salarié et l'accumulation obligatoire d'une partie du profit dans des réserves impartageables.

Nées d'une utopie qui prétendait mettre au défi le pouvoir du capital, les Scop n'ont pas pour seul objectif la réalisation et le partage des bénéfices, comme c'est le cas des sociétés commerciales<sup>3</sup> : elles doivent contribuer à la satisfaction des besoins économiques et sociaux de leurs membres ainsi qu'à leur formation<sup>4</sup>. Parce que les décisions y sont prises par celles et ceux qui y travaillent, parce que leur patrimoine collectif est obligatoirement préservé, les coopératives gardent leur centre de décision sur leur territoire. La forme juridique et organisationnelle des Scop semble bien adaptée pour résister à l'emprise de la finance et revaloriser le travail. Le coopérativisme connaît ainsi un regain certain en France au début des années 2010.

Les Scop proposent une définition originale de la propriété du capital : indépendante des marchés financiers et des actionnaires extérieurs, attachée à l'entreprise et à sa territorialisation, reposant sur la coopération de ses membres. C'est sur cette conception de la propriété que porte cet ouvrage.

---

3. Selon l'article 1832 du Code civil, une société commerciale est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie, en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

4. Article 1 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Le statut des Scop est défini par la loi du 19 juillet 1978.

## REPENSER LA PROPRIÉTÉ

La question du « régime de propriété », au sens de « l'ensemble des règles décrivant les différentes formes de possessions possibles, ainsi que les procédures légales et pratiques définissant et encadrant les relations de propriété entre les groupes sociaux concernés », suivant la définition qu'en donne Thomas Piketty<sup>5</sup>, est en train de réapparaître dans les débats publics et dans les travaux théoriques. Au cours des années 1960, contre la propriété étatique et le collectivisme des pays communistes, les théoriciens des droits de propriété s'acharnaient à établir que la propriété privée était le régime le plus efficace d'allocation des ressources<sup>6</sup>. Il devait aussi être le plus protecteur de l'environnement, puisque, selon la « tragédie des communs », pour reprendre le titre de Garrett Hardin, les ressources laissées en libre accès tendent à souffrir de surexploitation et à s'épuiser<sup>7</sup>. Dans ce courant de pensée libéral, l'entreprise est au service de l'actionnaire, qui cherche à maximiser ses dividendes, et cette configuration optimale est légitime, puisqu'elle respecte le droit de propriété<sup>8</sup>. Après l'effondrement de l'URSS, le débat semble clos ; les vertus de la propriété privée des moyens de production ne sont plus interrogées. Mais l'accélération de la financiarisation de l'économie, les disparitions d'emplois massives et les destructions écologiques ébranlent à nouveau ces certitudes.

À qui appartient une entreprise ? Un foisonnement de réflexions se développe actuellement chez les juristes, les gestionnaires, les économistes ou les philosophes. D'un point de vue strictement légal, comme le montre Jean-Philippe Robé, les actionnaires ne sont pas les propriétaires de l'entreprise, ils ne le sont que des actions émises par les sociétés commerciales qui servent de support juridique aux entreprises<sup>9</sup>. Juridiquement, l'entreprise n'a pas de propriétaire, pas plus qu'une institution politique : elle ne connaît que des parties

5. Thomas Piketty, *Capital et Idéologie*, Paris, Le Seuil, p. 16.

6. Armen Alchian, Harold Demsetz, « Production, information costs, and economic organization », *American Economic Review*, vol. 62, n° 5, 1972, p. 777-795.

7. Garrett Hardin, « The tragedy of the commons », *Science*, vol. 162, n° 3859, 1968, p. 1243-1248.

8. Milton Friedman, *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press, 1962.

9. Jean-Philippe Robé, « À qui appartiennent les entreprises ? », *Le Débat*, vol. 155, n° 3, 2009, p. 32-36 et « The Legal structure of the Firm », *Accounting, Economics, and Law*, vol. 1, n° 1, 2011, p. 1-88.

prenantes, qui ont des droits et des devoirs spécifiques. Or, comme le pose Isabelle Ferreras, l'entreprise n'est pas la chose des « apporteurs en capital ». Elle est au moins autant le lieu des « investisseurs en travail », qui font, jusqu'au sens matériel du verbe, l'entreprise. Comparant les apporteurs en capital à ce souverain du temps des monarchies absolues, la philosophe propose de rendre le gouvernement de l'entreprise responsable non plus seulement devant les actionnaires, mais devant ses deux groupes constituants, les apporteurs en capital et les investisseurs en travail<sup>10</sup>.

Un programme de recherche au collège des Bernardins se donne ainsi pour objectif de repenser la propriété de l'entreprise et de poser la base d'un modèle alternatif à l'actionnariat<sup>11</sup>. Des gestionnaires et des économistes dessinent les contours de ce que pourrait être un nouveau modèle de l'entreprise européenne, donnant plus de pouvoirs aux salariés, et fondé sur la « raison d'être » : l'entreprise doit montrer qu'elle contribue à l'intérêt collectif. La fiscalité est une autre piste. Rappelant que la propriété est une relation sociale, Thomas Piketty appelle à compléter des règles de gouvernance qui équilibreraient les droits des actionnaires et ceux des salariés par des réformes fiscales permettant de diffuser la propriété<sup>12</sup>. Bernard Friot propose pour sa part d'abolir la propriété lucrative de l'outil de travail en tant que telle, et de la remplacer par une propriété d'usage des entreprises par les travailleurs, qui serait associée à un financement des entreprises sans appel au crédit lucratif : ce sont les travailleurs et non le capital qui produisent la richesse et doivent posséder leur outil de travail<sup>13</sup>. Enfin, tout un courant de pensée développe la notion de « communs », qui remet en cause l'appropriation privée des ressources naturelles ainsi que des ressources produites dans le domaine de la connaissance, et milite pour dégager un espace contre le marché et l'État<sup>14</sup>.

10. Isabelle Ferreras, *Gouverner le capitalisme ? Pour le bicamérisme économique*, Paris, PUF, 2012.

11. Blanche Segrestin, « La mission de l'entreprise, variable clé de la démocratie sociale ? », *Cités*, vol. 1, n° 77, 2019, p. 107-113 ; Olivier Favereau, *Entreprises : la grande déformation*, Paris, Parole et Silence, 2014.

12. Thomas Piketty, *Capital et Idéologie*, *op. cit.*, p. 1117 et suivantes.

13. Bernard Friot, *Émanciper le travail*, Paris, La Dispute, 2014 ; Frédéric Lordon, *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent*, Paris, La Fabrique, 2019.

14. Pierre Dardot, Christian Laval, *Communs. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, La Découverte, 2014 ; Pierre Crétois, *La Part commune. Critique de la propriété privée*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020.

L'objectif de cette recherche est d'éclairer, à partir d'une investigation empirique, ces débats théoriques et ces considérations souvent prescriptives sur la propriété de l'entreprise. Les travaux sociologiques sur l'accession à la propriété et ses effets sur les positionnements sociaux portent principalement sur le rapport à la propriété immobilière<sup>15</sup>, l'accès à l'indépendance ou au statut d'autoentrepreneur<sup>16</sup>. En revanche, on connaît mal ces entreprises qui sont la propriété de celles et ceux qui y travaillent<sup>17</sup>. En analysant et en comparant le fonctionnement de différentes Scop qui appartiennent en droit à leur personnel, on voudrait ici interroger les conditions sociales et les effets de ce renversement du rapport de propriété.

Que devient le capital économique quand il n'est pas ou plus détenu par ses propriétaires habituels, les membres de la bourgeoisie économique, mais par d'autres classes sociales ? Savoir gérer, placer, dépenser, transformer son patrimoine en capital sont des compétences qui ne vont pas de soi, même dans la bourgeoisie la plus fortunée où elles font l'objet d'un travail d'incorporation progressive<sup>18</sup>. Comment s'acquièrent et s'actualisent des dispositions à la propriété collective du capital dans des populations qui n'étaient pas a priori préparées à être actionnaires ? Les rapports au risque, à l'innovation, à l'avenir qui définissent usuellement « l'esprit d'entreprise » sont construits par des socialisations aux affaires spécifiques dans le monde patronal<sup>19</sup>. Comment devient-on employeur sur le tard<sup>20</sup> ? Comment apprend-on à coopérer pour gérer une entreprise ? Comment se recomposent les rapports sociaux quand ce

15. Pierre Bourdieu, Monique de Saint Martin, « Le sens de la propriété », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 81-82, 1990, p. 52-64. Violaine Girard, Anne Lambert, Hélène Steinmetz, « Propriété et classes populaires : des politiques aux trajectoires », *Politix*, n° 101, 2013, p. 7-20.

16. Voir notamment Sarah Abdelnour, Anne Lambert, « "L'entreprise de soi", un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l'accession à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, n° 95, 2014, p. 27-48 ou Fanny Darbus, « L'accompagnement à la création d'entreprise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 175, 2008, p. 18-33.

17. À l'exception de la belle enquête conduite par Maxime Quijoux auprès d'une imprimerie reprise en Scop par ses salariés : *Adieux au patronat. Lutte et gestion ouvrières dans une usine reprise en coopérative*, Vulaines-sur-Seine, Le Croquant, 2018.

18. Camille Herlin-Giret, *Rester riche. Enquête sur les gestionnaires de fortune et leurs clients*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2019.

19. Michel Offerlé (dir.), *Patrons en France*, Paris, La Découverte, 2017.

20. Ève Meuret-Campfort montre ainsi, dans le cas des personnes âgées qui emploient une assistante de vie, l'inégale répartition du « savoir dominer » qui peut pousser à se protéger du statut d'employeur : « Il n'est jamais trop tard pour

sont les travailleurs et les travailleuses qui endossent le rôle des actionnaires ?

## L'HISTOIRE COMPOSITE D'UNE UTOPIE

Évoquer les coopératives comme une des pistes qui pourrait contribuer à réinventer la propriété du capital peut surprendre. Le mouvement coopératif est né au XIX<sup>e</sup> siècle dans un contexte qui a peu à voir avec celui du capitalisme financier d'aujourd'hui. « Filles de la misère et de la nécessité », comme les désignait leur théoricien Charles Gide<sup>21</sup>, les coopératives ont un lien étroit avec les situations de crise. Il s'agissait alors de tempérer les rigueurs de la condition prolétarienne<sup>22</sup>. Le désir d'échapper au salariat se manifestait surtout dans les milieux de l'artisanat très qualifié parisien, chez les menuisiers ou les bijoutiers, le terrain expérimental de la coopération de production. Le modèle de l'« association ouvrière » se développe dans les années 1830 à partir des idées de Philippe Buchez, disciple de Saint-Simon, qui en élabore les trois principes : la gestion de l'entreprise par les ouvriers eux-mêmes, la constitution de réserves collectives et impartageables, la redistribution des excédents aux travailleurs. Le partage des bénéfices est conçu comme un moyen de réaliser l'idéal socialiste d'abolition du salariat. L'association a vocation à donner aux ouvriers le contrôle de la production et le droit à une juste rémunération<sup>23</sup>. S'inscrivant dans une culture professionnelle portée par les réseaux compagnotiques, les associations ouvrières sont marquées par de fortes dimensions corporatistes.

Les coopératives sont issues de fondements doctrinaux divers. Leurs racines multiples, socialistes, libérales et chrétiennes,

---

devenir employeur. Les particuliers employeurs âgés et leurs assistantes de vie », *Genèses*, n° 106, 2017, p. 50-71.

21. Charles Gide, « La coopération et le parti ouvrier en France » (1886), dans *La Coopération – Conférences de propagande*, Paris, Larose, 1900, p. 1-45.

22. Sur cette histoire, voir Patricia Toucas, *Les Coopérateurs. Deux siècles de pratiques coopératives*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2005 ; Michel Dreyfus, *Histoire de l'économie sociale. De la Grande Guerre à nos jours*, Rennes, PUR, 2017 ; André Gueslin, *L'Invention de l'économie sociale. Le XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, Economica, 1987.

23. Dominique Méda, « La participation : de l'association à la cogestion. 150 ans de réflexions », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, n° 3, 2018, p. 14-27.

expliquent en partie les fluctuations des traitements dont elles font l'objet. Réprimées durement entre 1848 et 1851, elles se restructurent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les proudhoniens les voient comme une issue possible d'émancipation du prolétariat ; les radicaux comme Pierre Waldeck Rousseau les considèrent comme un moyen d'intégration de l'élite ouvrière à la République. Les coopératives s'organisent avec la création en 1884 d'une Chambre consultative des associations ouvrières de production de France, un journal (*L'Association ouvrière*), des orphelinats et des caisses de secours ; elles obtiennent la « préférence » dans les adjudications de l'État et des collectivités publiques. Se développant dans les foyers urbains traditionnels du syndicalisme du monde ouvrier, elles incarnent toujours, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, un exemple emblématique de l'aristocratie ouvrière.

Leur positionnement idéologique est fluctuant<sup>24</sup>. Sous Vichy, les coopératives ne sont pas touchées par le décret d'août 1940 qui dissout les organisations syndicales, et beaucoup s'accommodent d'un régime qui prône la réconciliation du capital et du travail. Discredité après la guerre, le mouvement retrouve une nouvelle fraîcheur grâce aux Communautés de travail, issues de la Résistance, qui reposent sur les principes de la propriété et de la gestion collectives et proclament l'émancipation du prolétariat. Puis, autour notamment de l'expérience de Lip, ces organisations suscitent dans les années 1970 un regain d'intérêt avec la vogue de l'idée d'autogestion et les réflexions sur le sens du travail. Les Scop se multiplient, sous l'impulsion de nouvelles aspirations sociales. C'est dans ce contexte, qui est aussi celui d'un afflux des investissements en provenance des États-Unis et d'une diffusion des pratiques américaines de management<sup>25</sup>, que les défenseurs du modèle coopératif réussissent à faire adopter la loi du 19 juillet 1978, qui définit le statut des Scop et légalise la transformation de sociétés en coopératives<sup>26</sup>.

Aujourd'hui les Scop ont à nouveau le vent en poupe, cette fois comme remparts possibles de l'emploi et des savoir-faire. Elles suscitent

---

24. Alain Chatriot, « Les coopérateurs », dans Jean-Jacques Becker, Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, t. 2, XX<sup>e</sup> siècle : à l'épreuve de l'histoire, Paris, La Découverte, 2004, p. 91-97.

25. Dominique Barjot, « Americanisation: cultural transfers in the economic sphere in the twentieth century », *Entreprises et histoire*, vol. 32, n<sup>o</sup> 1, 2003, p. 41-58.

26. Pierre Liret, « Loi de 1978 : une étape essentielle de l'histoire des SCOP », *Participer*, n<sup>o</sup> 600, 2003, p. 11-14.

depuis la fin des années 2000 un large intérêt journalistique et politique, qui va de l'extrême gauche autogestionnaire jusqu'à la droite « éclairée<sup>27</sup> ». La loi relative à la reconnaissance et au développement de l'économie sociale et solidaire, dite loi Hamon, adoptée à l'été 2014, vise à faciliter la reprise d'entreprise par les salariés. Ce succès ne se limite pas à la France : le modèle coopératif a été promu par l'ONU qui a décrété une année internationale des coopératives en 2012.

Ce survol de l'histoire du mouvement en dit les ambivalences. Les coopératives peuvent être défendues ou dénoncées, aussi bien comme un instrument d'émancipation des travailleurs, comme une troisième voie réconciliant les classes sociales ou comme un mode de management assurant la docilité des salarié-es. Il n'est que de se référer aux discours contradictoires qui cohabitaient déjà chez Karl Marx et Friedrich Engels sur la question. Devant l'Association internationale des Travailleurs, en 1864, Marx voit dans les coopératives le triomphe de l'économie politique du travail sur l'économie politique de la propriété, argument qu'on trouve aussi dans les pages du *Capital* consacrées aux fabriques qui appartiennent aux ouvriers comme celle de Rochdale, ou dans les analyses de la Commune de Paris, ce « gouvernement de la classe ouvrière<sup>28</sup> ». Ces éloges sont presque toujours suivis de réserves, car « le travail coopératif, limité étroitement aux efforts accidentels et particuliers des ouvriers, ne pourra jamais arrêter le développement, en proportion géométrique, du monopole, ni affranchir les masses, ni même alléger un tant soit peu le fardeau de leurs misères ». La proposition de Ferdinand Lassalle visant la création de coopératives ouvrières appuyées par l'État, qui détourne les ouvriers de la lutte des classes, est sévèrement condamnée. Finalement, en 1880, Marx appelle de ses vœux des enquêtes qui répertorient précisément les différentes coopératives existantes : « Y a-t-il des sociétés coopératives dans votre métier ? Comment sont-elles dirigées ? Est-ce qu'elles emploient des ouvriers du dehors de la même façon que les capitalistes le font ? Envoyez leurs statuts et règlements<sup>29</sup>. »

Ce programme empirique conserve son actualité. Il permet de lutter contre les deux écueils qui guettent la recherche sur ces formes d'organisation. Le premier est celui d'une idéalisation du modèle coopératif. Une des caractéristiques du mouvement est en effet sa

27. Maxime Quijoux, *Adieux au patronat*, op. cit., p. 8-11.

28. Karl Marx et Friedrich Engels, *Propriété et expropriations. Des coopératives à l'autogestion généralisée* (textes présentés par Pierre Cours-Salies et Pierre Zarka), Paris, Syllepse, 2013, p. 122, 141 et suivantes, 155.

29. *Ibid.*, p. 123, 158, 175.



réflexivité : il produit beaucoup d'études et de réflexions sur lui-même, avec ses revues, ses centres de recherches et ses collections<sup>30</sup>. Si précieux et riches qu'ils soient, ces travaux ont tendance à insister surtout sur les vertus du modèle<sup>31</sup>. Le deuxième écueil est celui de la dénonciation : ces formes d'organisation ne seraient qu'un leurre. Insérées dans un ordre marchand capitaliste, les coopératives seraient irrémédiablement condamnées à reproduire *in fine* les mécanismes de la domination sociale. Ces dénonciations, pour qui « toute innovation sociale [...] est condamné[e] à dépérir ou à être victime d'une sorte de ruse du capitalisme qui conduit à récupérer ce qui a été imaginé pour faire pièce au système dominant » oublient ce que Michel Lallement appelle « le réel de l'utopie<sup>32</sup> » : la sociologie doit aussi prendre au sérieux les projets des acteurs et montrer comment ils se vivent, se construisent, se pensent et sont réappropriés.

## LE RENOUVEAU ACTUEL DES SCOP

Le mouvement des Scop est aujourd'hui solidement structuré. Une Confédération générale des Scop représente ces entreprises auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux. Ses élus siègent au Conseil supérieur de la Coopération et au Conseil économique, social et environnemental. Réunie en congrès tous les quatre ans, la Confédération générale définit la ligne du mouvement. Huit Unions régionales sont chargées de l'accompagnement des Scop ; quatre fédérations de métiers et des organismes techniques d'appui ou de gestion complètent ce dispositif.

Le succès des sociétés coopératives se mesure à leur croissance continue : leur nombre est passé de 522 en 1970 à 3 611 en 2020, et

---

30. La revue *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale*, se définit comme un lieu de dialogue unique entre chercheurs et praticiens de l'économie sociale. Parmi les nombreux réseaux de recherches, l'ADDES, créée en 1980 à l'initiative du Crédit coopératif, réunit chercheurs et acteurs de l'économie sociale et solidaire, le RIUESS, Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire, s'est constitué en 2000 et réunit des chercheurs de plus de 30 universités.

31. Alexia Blin, Stéphane Gacon, François Jarrige et Xavier Vigna (dir.), *L'Utopie au jour le jour. Une histoire des expériences coopératives (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Nancy, Arbre bleu, 2020, p. 10-11.

32. « Réel de l'utopie ou utopie concrète ? Entretien avec Michel Lallement et Michèle Riot-Sarcey », *Les Mondes du travail*, n° 23, 2019, p. 3-19.

leur taux de pérennité à cinq ans est plus élevé que celui des autres entreprises. En 2020, elles concernent 67 200 salariés et affichent un chiffre d'affaires total de 6,3 milliards d'euros. Cependant, si la France se hisse au deuxième rang de l'économie coopérative mondiale, les Scop sont loin d'occuper la place économique des mutuelles, des coopératives agricoles, des coopératives de consommation, des groupements de commerçants, ou encore des banques coopératives. En 2019, aucune Scop ne compte plus de 5 000 salarié-es ; seules 1 % sont des entreprises de taille intermédiaire (250 à 4 999 salarié-es). Toutes les autres sont des PME ; et 57 % sont des micro-entreprises (moins de 10 salarié-es et moins de 2 millions de chiffres d'affaires).

Ces coopératives sont en outre bien particulières : ce sont les seules à avoir les salarié-es (et non les unités commerciales, les exploitations agricoles ou les bénéficiaires de l'activité) pour sociétaires et à leur octroyer – officiellement – le pouvoir de décision<sup>33</sup>. Ces derniers ne se recrutent plus exclusivement dans le monde ouvrier. Si les Scop sont nées dans les métiers de l'artisanat, de l'industrie et du bâtiment, elles se sont diversifiées depuis les années 1980. La majorité des Scop relèvent en 2019 du secteur tertiaire, même si l'industrie et le bâtiment restent surreprésentés par rapport à la moyenne nationale et prédominent toujours en termes de nombre d'emplois et surtout de chiffre d'affaires, avec des variations régionales.

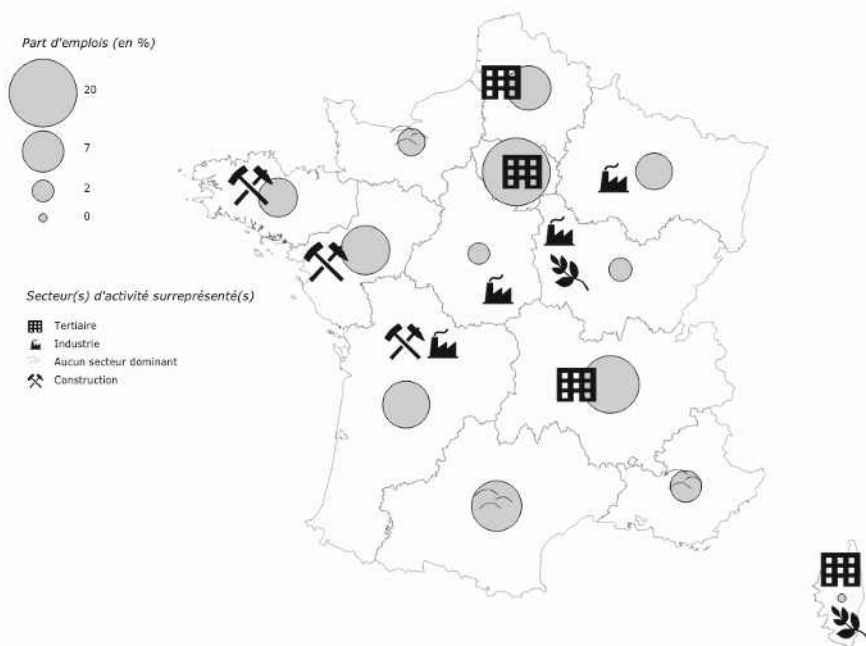
**Tableau n° 1. Secteurs d'activité des SCOP en 2019 (en % du total)**

Ventilation sectorielle des SCOP en 2019 Base : 2 196 SCOP actives en 2019	Nombre de Scop (moyenne France)	Salarié-es	Chiffres d'affaires
Industrie	15,8 % (6,3 %)	21,7 %	33,7 %
Construction	20,2 % (13,2 %)	21,4 %	29,1 %
Activités scientifiques, techniques et admin.	28,1 % (18,3 %)	25,7 %	14,0 %
Autre tertiaire marchand	23,1 % (48,3 %)	19,6 %	18,7 %
Enseignement, santé et action sociale, culture	11,8 % (13,9 %)	11,1 %	4,2 %
Agriculture	1,0 %	0,4 %	0,3 %

Sources : données fournies par la Confédération générale des Scop, tableau réalisé par Pernelle Issenhuth.

33. Dans la suite du texte, sauf en cas de précision, le terme de coopérative sera utilisé pour désigner les coopératives de production, ou les Scop.

## L'emploi et les secteurs d'activité surreprésentés selon les régions en 2019



L'éventail des catégories sociales représentées dans les Scop s'est élargi, même si la comparaison de leur composition avec celle des entreprises des mêmes secteurs établit une surreprésentation des groupes ouvriers et une sous-représentation des cadres et des employé-es<sup>34</sup>. Les Scop permettent ainsi de confronter différents types de projets coopératifs en fonction des groupes sociaux qui les élaborent, les expérimentent et les ajustent. Notre hypothèse est que les conceptions de la propriété collective, de la coopération, du capital économique ne sont pas données en soi, par les statuts juridiques et les règlements des Scop, mais qu'elles se construisent dans des contextes spécifiques, et traduisent des morales de classes qu'il faut rapporter aux groupes sociaux en présence.

34. L'analyse conduite sur la période 2000-2012 à partir des données DADS de l'INSEE montre notamment une surreprésentation des ouvriers qualifiés (36 % des emplois des Scop, 20 % des entreprises classiques), et une sous-représentation des cadres (12 % contre 15 %). Hervé Charmettant, Olivier Boissin, Jean-Yves Juban, Nathalie Magne, Yvan Renou, *Les Pouvoirs de transformation des Scop : entreprises et territoires*, [Rapport de recherche] Équipe Projet Scop, 2017, p. 72.

Le concept d'« économie morale<sup>35</sup> » forgé par Edward P. Thompson a contribué à renouveler l'analyse des fondements des protestations des groupes dominés. Les préférences morales, comme les goûts et les dégoûts, doivent beaucoup à l'appartenance à des groupes qui occupent des positions différenciées dans l'espace social<sup>36</sup>. L'objectif de cet ouvrage est d'étudier les Scop comme des projets collectifs, qui ne sont pas indépendants par rapport à l'environnement extérieur, mais qui ont une certaine autonomie, et d'observer comment s'y construisent différentes définitions de la coopération, de la propriété commune et de l'intérêt collectif.

## UNE ENQUÊTE MULTISITE

L'analyse prend appui sur plusieurs types de matériaux. J'ai d'abord enquêté auprès de trois Scop industrielles, de tailles contrastées, qui ont en commun d'avoir fait ou de faire toujours partie de groupes internationaux et incarnent différentes manières de réancrer localement la production. Les deux premières, d'une cinquantaine de salariés, ont été reprises en coopératives à la suite de menaces de délocalisation par les multinationales auxquelles elles appartenaient. Scop Ti<sup>37</sup>, entreprise de thés et d'infusions, est créée en 2014 au terme d'une longue lutte très médiatisée des salariés de Fralib contre le groupe Unilever qui voulait fermer l'usine située près de Marseille. La seconde, Isolec, qui produit des isolateurs pour la distribution électrique dans la Drôme, est aussi issue d'une reprise en Scop ; elle fonctionne sous forme de coopérative depuis 2004. La troisième entreprise n'est pas une PME et a connu un développement important de ses activités en dehors des frontières : Câblor fabrique des câbles, fils et tubes depuis les années 1930, emploie plus de 1 000

35. Edward P. Thompson, « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, n° 50, 1971, p. 76-136 ; Didier Fassin, « Les économies morales revisitées », *Annales HSS*, vol. 64, n° 6, 2009, p. 1237-1266 ; Johanna Siméant, « "Économie morale" et protestation – détours africains », *Genèses*, n° 81, 2010, p. 142-160.

36. Rémy Caveng, Fanny Darbus, François Denord, Delphine Serre, Sylvain Thine, « Des morales de classe : Dispositions éthiques et positions sociales dans la France contemporaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 224, 2018, p. 76-101.

37. Contrairement aux autres entreprises, Scop Ti, qui doit un certain nombre de ses propriétés à la notoriété médiatique des ex-Fralib, n'a pas été anonymisée.

L'espace des prises de position .....	164
<i>Quatre mondes lexicaux</i> .....	167
<i>Des registres socialement contrastés</i> .....	169
<b>Deuxième partie. Des espaces d'émancipation ?</b>	
<b>Une autonomie sous contrainte</b> .....	175
<b>Chapitre 6. Un marché des valeurs morales</b>	
<b>Rémunérations individuelles et intérêt collectif</b> .....	181
Des aspirations égalitaires divergentes .....	183
<i>Quand le travail n'est pas divisible</i> .....	184
<i>À travail égal, salaire égal ? L'impossible système parfait</i> .....	186
<i>La recherche de « l'équilibre »</i> .....	189
Rétributions matérielles, rétributions symboliques .....	192
<i>La reconnaissance symbolique</i> <i>sans les avantages matériels associés</i> .....	192
<i>Le salaire comme rétribution symbolique</i> .....	196
La sélection morale et sociale des recrutements.....	199
<b>Chapitre 7. Changements de rôles Les voies coopératives de la promotion sociale</b> .....	207
Changer de position et persévérer dans son être.....	208
<i>Capital militant et acquisitions culturelles et sociales</i> .....	208
<i>Reconversions professionnelles</i> .....	213
<i>Syndicalistes patrons</i> .....	216
<i>Rester des militants</i> .....	219
La concurrence avec les titres scolaires.....	223
<i>Sélectionner les compétences</i> .....	225
<i>L'école des co-entrepreneurs</i> .....	228
<i>Une légitimité contestée</i> .....	233
<b>Chapitre 8. La démocratie dans l'entreprise</b>	
<b>Luttes de définitions</b> .....	239
Une participation hiérarchisée .....	241
<i>Les conditions restrictives d'accès au sociétariat</i> .....	241
<i>La démocratie mise en scène</i> .....	244
<i>Prises de parole et barrières sociales</i> .....	247

L'émancipation dans le travail controversée.....	251
<i>Appropriations sous contrôle</i> .....	253
<i>Travailler « sans la pression »</i> .....	259
La position ambivalente des syndicats .....	263
<i>Des syndicats inutiles ?</i> .....	265
<i>Faire avec un double rôle</i> .....	267
<i>L'esprit coopératif comme arme symbolique</i> .....	270
<b>Chapitre 9. Des mondes économiques à l'envers ?</b> .....	275
La valeur marchande du capital militant .....	276
<i>Lutter sur le terrain de l'ennemi</i> .....	277
<i>Des marchés de vertu</i> .....	285
<i>La conversion au marché ?</i> .....	288
Des ressources coopératives dans une économie globalisée....	295
<i>La valeur de la longévité</i> .....	296
<i>Aux limites de la solidarité ?</i> .....	301
<i>Les voies contrastées de l'affirmation de la différence</i> .....	306
<b>Conclusion</b> .....	309
La revalorisation symbolique de l'ancrage .....	309
Des morales de classe en acte.....	311
L'esprit coopératif enjeu de luttes de concurrence .....	313
Une ouverture de l'espace des possibles.....	316
Tableaux, graphiques et illustrations.....	321